

Lettre aux RU

Lettre d'information aux représentants
des usagers en santé
en Centre-Val de Loire

Flash Back sur le Ségur de la santé

EN RÉPONSE À L'ENGAGEMENT PRIS PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AUPRÈS DE TOUTES LES FEMMES ET LES HOMMES MOBILISÉS DANS LA CRISE DU COVID-19, LE 25 MAI 2020, EDOUARD PHILIPPE A LANCÉ LE SÉGUR DE LA SANTÉ AUX CÔTÉS DE PRÈS DE 300 ACTEURS : ACTEURS INSTITUTIONNELS, ÉLUS, REPRÉSENTANTS DES USAGERS, AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ, ASSURANCE MALADIE, ORDRES PROFESSIONNELS, REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET EMPLOYEURS DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL.

5 enjeux ont été identifiés pour alimenter les concertations : reconnaissance des soignants en matière de rémunération et d'évolution de carrière, financement de l'hôpital dans le territoire, façons de lever les freins aux évolutions, organisation du SS sur le territoire, et recours au numérique.

Nicole Notat, ancienne secrétaire générale du syndicat CFDT, a épaulé le Ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, pour mener le Ségur. Elle a été l'animatrice du comité Ségur national en charge d'élaborer les Accords de la santé issus de la concertation nationale.

L'objectif de cette action est de tirer collectivement les leçons de la crise sanitaire COVID-19 et de faire le lien avec les orientations « Ma santé 2022 » pour revoir l'organisation du système de santé et construire un système d'avenir.

Ouverture d'un mois de concertation, jusqu'à la fin du mois de juin.

Les concertations se sont reposées sur **4 piliers** :

1. **Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent**
2. **Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins**



3. **Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes**
4. **Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.**

PARTICIPATION DE FRANCE ASSOS SANTÉ

France Assos Santé a répondu présent pour participer au lancement du Ségur. Ils ont participé au groupe de travail pour œuvrer à l'amélioration à l'hôpital, élément majeur du parcours de soins de tous les patients, en adressant leur contribution au Ministère.

En région Centre-Val de Loire, des travaux ont été organisés et animés par la CRSA, Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie.

TRAVAUX MENÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Face à la crise COVID-19, la démocratie en santé a été la grande oubliée durant le confinement. Les membres des 4 commissions spécialisées de la CRSA ont souhaité se réunir pour présenter leur ressenti. L'annonce du Ségur de la santé a permis à certains de ses membres de composer des groupes de travail. Les animateurs de ces groupes avaient en charge de rédiger une production synthétique des travaux.

La CRSA Centre-Val de Loire a donc mis en place **2 groupes de travail** :

- « Pilotage du système de santé »
- « Fédérer et coordonner les acteurs de santé sur un territoire au profit des usagers »



7 septembre 2020—Signature d'une feuille de route e-santé dans le Loir et Cher

Le Lab e-santé 41 à l'initiative du Directeur du CH de Blois, regroupe plusieurs acteurs des secteurs sanitaires et médico-social : GHT Santé 41, France Assos Santé Centre-Val de Loire, CPTS La Salamandre, Groupement de coopération sociale et médico-sociale Santé Escale 41 et Sépia 41 et le Groupement d'intérêt public (GIP) e-santé Il s'est réuni le 7 septembre 2020 à 18 h au CH de Blois pour signer une feuille de route e-santé. L'objectif est de fédérer les acteurs sur le territoire afin de faciliter et fluidifier le parcours de santé à l'aide des outils numériques et rendre l'offre accessible aux usagers L'idée est le travailler ensemble pour partager les données de santé. France Assos Santé Centre-Val de Loire veillera à conserver l'utilisateur au cœur du système de santé avec comme mot d'ordre un accès aux soins pour tous !



AVIS AUX CONTRIBUTEURS !

Si vous disposez d'informations intéressantes l'ensemble de notre réseau : annonce d'un événement, thématique nouvelle, activité méconnue, innovation, changement d'organisation... N'hésitez pas à nous contacter ! Nous évaluerons avec vous la possibilité de traiter cette information dans la Lettre d'information ou sur notre site Internet **Contact :** lgardin@france-assos-sante.org

1. PILOTAGE DU SYSTÈME DE SANTÉ ANIMÉ PAR : DR HERVÉ MIGNOT, PRÉSIDENT CTS 36, PR EMMANUEL RUSCH, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE SANTÉ (CNS), TONY-MARC CAMUS, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ASSAD-HAD.

Il ressort de ce groupe que le pilotage du système de santé doit intégrer les dimensions suivantes :

- Etablir les bases et conditions nécessaires à un pilotage juste, efficace, efficient et agile
- Construire et renforcer la confiance entre les acteurs
- Renforcer une communication honnête, transparente, fondée scientifiquement, organisée et adaptée aux différents publics cibles.
- S'appuyer sur les instances de démocratie en santé, partenaires sociaux et les associations d'usagers.
- Respecter les droits humains
- Réinterroger le positionnement et les missions des ARS ou de structures apparentées
- Dépasser un pilotage de court terme, centré sur une dimension essentiellement biomédicale, curative, individualiste et paternaliste
- Renforcer la coordination au sein de chaque bassin de population avec l'ensemble des acteurs internes ou externes au système de santé.

2. FÉDÉRER ET COORDONNER LES ACTEURS DE SANTÉ SUR UN TERRITOIRE AU PROFIT DES USAGERS ANIMÉ PAR DANIÈLE DESCLERC



-DULAC, PRÉSIDENTE FRANCE ASSOS SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE, AUDE BRARD, DIRECTRICE ADJOINTE DE L'URIOPSS CENTRE-VAL DE LOIRE, MARTINE VANDERMEERSCH, PRÉSIDENTE CTS 28. (DE GAUCHE À DROITE SUR LES PHOTOS)

Rencontre avec Danièle Desclerc-Dulac, Présidente France Assos Santé Centre-Val de Loire et Aude Brard, Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre, Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratif Sanitaires et Sociaux. Toutes deux respectivement Présidente de la commission spécialisée « Droit des usagers » de la CRSA et Présidente de la Commissions spécialisée « Accompagnements médico-sociaux » de la CRSA Centre Val de Loire.

Pourquoi avez-vous décidé de vous associer toutes les 3 à cette construction collective ?

Il s'agit de notre première coopération pour élaborer et bâtir une construction, ensemble, concernant le sanitaire et le médico-social. Nous avons le souhait de porter une parole commune pour la démocratie en santé.

Sur quel axe du Ségur de la santé avez-vous souhaité travailler en particulier ? Pourquoi ?

Nous avons souhaité travailler sur le 4^{ème} pilier du Ségur de la Santé car la coordination des acteurs du sanitaire et du médico-social est un véritable enjeu pour éviter des ruptures dans les parcours de santé des usagers. De plus, il correspondait aux priorités de travail des commissions spécialisées « droit des usagers » et « accompagnements médico-sociaux ». Nous avons une réelle volonté de réunir les 2 secteurs sur un territoire.

En quelques mots, pourriez-vous me préciser comment s'est organisé votre groupe de travail et quels points avez-vous traité ?

Pour constituer notre groupe de travail, nous avons co-signé et transmis un courrier aux membres des 2 commissions spécialisées de la CRSA que nous présidons.

Le 29 mai 2020, le groupe de travail était opérationnel, notre 1^{ère} réunion de travail a eu lieu le 5 juin 2020 et le 16 juin nous devions transmettre notre contribution à l'ARS Centre-Val de Loire.

Notre objectif était de valoriser notre région en identifiant les expérimentations réalisées durant la période du confinement. Notre groupe était donc composé d'une pluralité d'acteurs...: 1 médecin d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'1 directeur d'EHPAD, 1 représentant du Conseil régional, 1 psychiatre, 1 personne œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé, 1 représentant des usagers du secteur handicap, 1 représentant des usagers siégeant en Conseil territorial de santé... nous tenons à souligner que les infirmières libérales ont tenu à nous adresser leur contribution par l'envoi d'un document pour notre groupe.

Dans ce 4^{ème} pilier, nous avons développé 3 points parmi ceux proposés :

1. « Donner plus de souplesse aux acteurs pour organiser de façon agile et réactive la réponse aux besoins de santé d'un territoire » et renforcer les liens entre les structures, les établissements et les professionnels de santé (sanitaire, médico-social et social) pour garantir les parcours les plus adaptés pour tous et notamment les personnes les plus vulnérables.
2. « Structurer les soins de proximité et l'interface entre la ville et l'hôpital » et plus particulièrement en amont et en aval de l'hôpital.
3. « Déployer à grande échelle les outils de télésanté pour en faire de véritables éléments dans la lutte contre les inégalités territoriales et mettre ces outils au service d'une nouvelle relation entre les patients et leurs soignants. »

Que pensez-vous des conclusions principales du ségur de la santé ?

Le Pilier 4 développé par Olivier Véran reprend notamment la notion de territoire, le numérique et la prise en charge Ville-Hôpital médico-social. Le 2^{ème} volet du Ségur incite à poursuivre les réflexions communes et nous sommes prêtes à collaborer de nouveau.

Danièle Desclerc-Dulac ajoute qu'il est important de faire évoluer les relations public/privé entre structures et professionnels du sanitaire, du médico-social et du social, dans un cadre territorial rénové et bien défini et ce avec tous les acteurs, sans oublier les représentants associatifs.

Aude Brard, précise que les acteurs du domicile ont été oubliés durant la crise sanitaire et se sont retrouvés face à de grandes difficultés. Or, la transformation de l'offre dans le secteur social et médico-social s'oriente vers le développement des accompagnements à domicile. Cela qui ne pourra pas se faire sans des acteurs du domicile forts et soutenus. Il faut trouver une complémentarité domicile/établissements et développer l'attractivité des métiers du domicile.

LE BILAN DU SÉGUR « REMETTRE DE L'HUMAIN, DES MOYENS ET DU SENS DANS NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ »

« Les travaux du Ségur de la santé se sont achevés le 10 juillet 2020, et ont abouti à la signature le 13 juillet 2020 des accords du Ségur de la santé par Jean Castex, Premier Ministre, Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, et par une majorité d'organisations syndicales. Le 21 juillet 2020, Nicole Notat a remis la synthèse de ses travaux au Ministre des Solidarités et de la Santé. »

A VOS AGENDAS !

Groupe d'échanges

5 novembre 2020 -
Maison des associations
Issoudun - 14h30 à 17h

24 novembre 2020
Polyclinique de Blois
14h30 à 17h

Formation « RU en CDU »

26 novembre 2020
8 décembre 2020
Polyclinique de Blois

Formation « RU en Avant »

19 & 20 novembre 2020
14 & 15 décembre 2020
Hôtel Kyriad Blois Sud

Instances statutaires

17 décembre 2020

QUOI DE NEUF AU NATIONAL

Retrouvez sur le site Internet de France Assos Santé l'intégralité des communiqués de presse ainsi que les événements nationaux.

RDV à ne pas manquer :

23 novembre 2020 : Journée rôle de l'Assurance Maladie pendant la crise COVID-19. N'oubliez pas **l'enquête Vivre COVID-19** qui a pour objectif de faire l'état des lieux de la façon dont vous vivez en cette période d'après confinement.

SANTÉ INFO DROITS

La ligne d'informations juridiques et sociales constituée de juristes et avocats qui ont vocation à répondre à toutes questions en lien avec le droit de la santé.



Lundi, mercredi et vendredi :
14h-18h
Mardi et jeudi : 14h-20h

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT SONT :

- 19 milliards d'euros d'investissement dans le système de santé pour améliorer la prise en charge des patients et quotidien des soignants.
- 8.2 milliards d'euros par an pour revaloriser les métiers et les établissements de santé et des EHPAD, et reconnaître l'engagement des soignants au service de la santé des Français
- 15 000 recrutements à l'hôpital public
- Accélérer la sortie du « tout T2A » et privilégier la qualité des soins
- Financer l'ouverture ou la réouverture de 4000 lits « à la demande »
- Mettre fin au mercenariat de l'intérim médical à l'hôpital public.
- Redonner toute sa place au service hospitalier au sein des établissements de santé.
- Former plus de soignants dans les filières paramédicales pour mieux prendre en charge les patients
- Faciliter l'accès aux soins non programmés et à l'exercice coordonné.
- Développer fortement la télésanté en s'appuyant sur les acquis de la crise pour mieux soigner les Français
- Donner aux territoires les principaux leviers de l'investissement en santé dans l'intérêt de leurs habitants
- Combattre les inégalités en santé.

Pour la mise en œuvre de toutes ces propositions, les complémentarités et les compétences de tous les acteurs sur un « territoire défini » devront être au rendez-vous pour répondre aux attentes et aux besoins de l'ensemble d'une population sans oublier ceux qui sont les plus démunis dans le domaine de la santé.

Le Coin du RU

Certains établissements de santé composent leur **Conseil de Surveillance**, en tant que représentant des usagers, vous avez la possibilité d'y siéger en tant que **personne qualifiée**. Cette instance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il délibère sur le projet d'établissement, compte financier..., donne des avis sur la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la gestion des risques... Votre mandat sera de 5 ans.

Pour plus de renseignement : lgardin@france-assos-sante.org—02 38 80 88 92

Le Saviez-vous ?

Qu'est ce que la CRSA ?

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

C'est un organisme consultatif qui contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de 4 commissions spécialisées appelées à rendre des avis consultatifs en amont des décisions du Directeur général de l'ARS.

Elle permet aux représentants des usagers du système de santé de s'exprimer, et évalue les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.

PARLONS EN !

L'écho de la presse !

CERTAINS SUJETS SONT PARUS DANS LA PRESSE CE MOIS-CI ET MÉRITENT TOUTE NOTRE ATTENTION. EN VOICI QUELQUE 'UNS PROVENANT DE L'AGENCE DE PRESSE MÉDICALE (APM) NEWS.

- COVID-19 : le ministère de la santé veut régler la question du reste à charge hospitalier qu'ont certains patients. Vous retrouverez une interview de Féreuze Aziza, conseillère technique Assurance Maladie à France Assos Santé qui explique que l'UNAASS plaide pour « une prise en charge intégrale ».
- Relance de l'économie : la caisse des dépôts prévoit la création ou la rénovation de 15.000 places d'EHPAD.
- Convention médicale : publication de l'avenant N°8 assouplissant le cadre de la télémedecine. Cet avenant encadre la téléconsultation et apporte des précisions sur le recrutement des assistants médicaux. Il réaffirme la nécessité du respect du parcours de soins coordonnés et de l'inscription de la téléconsultation dans un cadre territorial...
- Traçage de l'épidémie : plus de 600 000 cas contacts identifiés grâce à Sidep et Contact Covid.

Notre région à l'honneur : COVID-19 : une grande étape dans le traitement contre les formes graves franchies avec l'aide du CHRU de Tours. Retrouvez cet article publié par France 3 Centre sur leur site Internet.